

## Entretien avec Philippe Van Parijs

Martin Provencher

---

Number 222, September–October 2008

Immigration, justice et diversité culturelle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16796ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

### ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

Provencher, M. (2008). Entretien avec Philippe Van Parijs. *Spirale*, (222), 25–27.

lesquelles il faut composer, ou se battre selon le cas. À cela, on peut répondre qu'un programme d'enseignement dédié au pluralisme religieux représente déjà un défi suffisamment important et que lui ajouter de nouvelles charges reviendrait à le condamner à l'inefficacité. Je n'en suis pas convaincu. D'une part, le risque me semble grand de concentrer tous les efforts pédagogiques sur un panorama des religions plutôt que sur une véritable formation au dialogue social. D'autre part, si la dimension éthique doit jouer un rôle, elle ne saurait elle non plus être réduite aux conceptions de la vie bonne ou à une conception strictement rationnelle de la justice. L'éducation au pluralisme doit se faire par l'intermédiaire d'une prise en compte de nos institutions et de leur fonction. Pour Leroux, nous devons composer avec les religions car elles sont des instances inévitables. Notre rapport les uns aux autres est historique et les religions ponctuent notre histoire. Mais on pourrait dire cela aussi des contingences propres à nos institutions, lesquelles marquent également l'évolution de nos valeurs et de nos points de vue. En ce sens, la formation à l'éthique — où les normes morales sont vues comme des lignes de conduite pour la vie personnelle — doit au moins accepter un partage avec une approche plus formelle et plus apte à répondre au défi social du pluralisme, soit la philosophie politique.

Si nous reprenons un instant les trois compétences visées par le nouveau programme, soit « réfléchir sur des conceptions éthiques », « manifester une compréhension du phénomène religieux » et « pratiquer le dialogue », il semble qu'elles soient présentées par Georges Leroux comme un ensemble ordonné. Le travail de l'éthique permet de recevoir de manière critique la connaissance du phénomène religieux et d'œuvrer au dialogue entre les parties. Le premier savoir, le savoir éthique, est un instrument du dialogue, et les conceptions spirituelles du bien en sont les interlocuteurs. Une fois ces deux conditions réunies, vocabulaire éthique commun et interlocuteurs confessionnels, le dialogue peut avoir lieu. Mais quelle est la motivation d'un tel dialogue? Celui du « vivre-ensemble », lequel s'impose d'emblée comme nécessaire, car nous ne pouvons pas revenir

aux sociétés homogènes (ou soi-disant homogènes) d'antan. Plus encore, ce dialogue est souhaitable en lui-même car il est porteur de progrès et de maturité sociale.

Au final, tout me semble affaire de diagnostic au sujet de la société québécoise. Le mien est celui d'un avenir ouvert, tenant compte du passé, mais où le présent nous indique un pluralisme moral d'inspiration confessionnelle et extra-confessionnelle, cette dernière dimension l'emportant à mon sens sur la première dans nos sociétés contemporaines. D'où ma défense d'une éducation au pluralisme très différente de celle préconisée par Georges Leroux. Celui-ci voit dans la société québécoise actuelle un univers traversé par les phénomènes religieux de part en part. Voir l'avenir de nos sociétés exige donc de tenir compte à la fois de leur passé — la religion ayant joué un rôle central dans la société québécoise des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles — et de leur présent — l'immigration apporte avec elle un bagage culturel et confessionnel que l'on ne saurait ignorer. Par courtoisie, mais aussi parce que je crois qu'il a écrit la meilleure défense possible du nouveau programme d'éthique et de culture religieuse, il convient de lui laisser le dernier mot : « Parce qu'il forme à la liberté et au jugement, un tel programme constitue sans doute un des instruments les plus fiables pour contrer la poussée de facteurs qui, comme la mondialisation, l'économie et, en général, la proximité des modèles de l'individu triomphant, contaminent de l'extérieur le projet contemporain de l'éducation. »

## DOSSIER IMMIGRATION, JUSTICE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

# Entretien avec Philippe Van Parijs

Propos recueillis par MARTIN PROVENCHEUR

**SPIRALE :** Votre engagement personnel envers la justice sociale, aussi bien sur le plan théorique que pratique, est bien connu. Il vous a valu le prix Franqui en 2001 et, plus récemment, il a été souligné par le gouvernement belge qui a émis un très beau timbre à votre effigie reprenant la page couverture de l'œuvre qui vous a imposé à l'attention internationale en 1995, *Real Freedom for All*. Pourtant, quand on considère votre parcours, on a le sentiment que votre curiosité naturelle vous a d'abord conduit à entretenir plusieurs champs d'intérêt. Comment le thème de la justice a-t-il fini par dominer votre réflexion philosophique?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** Dans mon adolescence, mon intérêt pour l'histoire m'a rapidement conduit à m'intéresser à la politique, et de la politique,

je suis passé à la philosophie. Avant de changer la société, il s'agissait de « tirer au clair les fins dernières », selon une formule de Kafka qui m'avait fort frappé quand j'avais 17 ans. Des fondements de l'éthique, je suis graduellement passé à l'épistémologie, avec le souci de trouver une pensée qui soit à la fois politiquement et intellectuellement progressiste. Le mieux que la pensée continentale avait à offrir, c'était Louis Althusser, à qui j'ai consacré, à 18 ans, mon tout premier travail d'étudiant de quelque ampleur. Mais arrivé à Louvain peu après, je n'ai heureusement pas tardé ▶

à découvrir, grâce à Jean Ladrière, l'épistémologie analytique. L'étude de Popper m'a mené à l'épistémologie du calcul des probabilités, sujet de mon mémoire de licence en philosophie (*From Indifference to Propensity. An Inquiry into the Foundations of Mathematical Statistics*, 1973). Je me suis ensuite tourné vers l'épistémologie des sciences sociales, domaine dont relèvent mes deux thèses de doctorat et mes deux premiers livres, *Evolutionary Explanation in the Social Sciences* (1981) et *Le modèle économique et ses rivaux* (1990). Mais tout cela n'était pour moi qu'un précieux détour. Revenu d'Oxford à Louvain, doctorats bouclés, en 1980, je me suis enfin tourné vers la philosophie politique.

**SPIRALE :** Le problème de la justice linguistique s'est imposé à vous quand vous avez pris connaissance de la conception des relations internationales de Rawls. D'une certaine manière, on peut dire que vous reprochez à *The Law of Peoples* d'ignorer les réalités politiques de l'Union européenne. Quels sont les principaux défis que pose l'idée de justice redistributive dans ce nouveau contexte ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** Le problème de la justice linguistique s'est imposé à moi du fait que j'ai grandi dans un pays bilingue dont la vie politique est régulièrement ponctuée par des conflits de nature directement ou indirectement linguistique qui avaient tendance à m'agacer plus qu'à m'intéresser. Je n'ai commencé à y prêter un intérêt de nature « académique » qu'au cours d'une année sabbatique passée à Yale et à Oxford en 1997-1998. Ayant entrepris d'écrire un petit livre sur l'avenir de la Belgique, j'ai rapidement réalisé, en parcourant un fragment de la littérature internationale sur le sujet, à quel point le problème central pour la vie politique belge était un problème très répandu ailleurs dans le monde, et même un problème de plus en plus universel à mesure notamment que nous avons à fonctionner toujours plus à l'échelle d'ensembles multilingues, comme l'Union européenne. C'est aussi à cette époque que j'ai discuté longuement avec John Rawls des thèses centrales de *The Law of Peoples*. La critique que j'adresse à Rawls, notamment dans une correspondance publiée depuis (*Three Letters on The Law of Peoples and the European Union*, 2003), ne porte cependant pas sur la justice linguistique, mais essentiellement sur le rôle éthiquement fondamental qu'il attribue à la notion de « peuple », dont précisément le contentieux belge et la construction européenne nous permettent de saisir la relativité.

**SPIRALE :** Votre analyse des effets de la diversité culturelle sur la solidarité économique distingue soigneusement la diversité locale et la diversité territoriale. Par diversité locale, vous entendez la diversité que l'on retrouve dans une ville à la suite d'une immigration récente. En quoi ce type de diversité peut-il contribuer à affaiblir la solidarité économique ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** Au niveau local comme au niveau territorial, la diversité linguistique rend une

solidarité matérielle généreuse plus précaire, toutes choses égales par ailleurs, pour deux raisons principales. D'une part, en rendant l'écoute et la compréhension mutuelles plus difficiles entre ceux qui financent la solidarité et ceux qui en bénéficient, elle amenuise l'identification nécessaire à cette réciprocité virtuelle qu'est la solidarité (« il est un des nôtres : j'aurais pu être à sa place »). D'autre part, en rendant la communication plus laborieuse et la confiance plus difficile à instaurer au sein de la catégorie des bénéficiaires potentiels, la diversité linguistique rend la mobilisation au service d'une solidarité généreuse moins probable ou moins efficace.

**SPIRALE :** La stratégie gagnante pour maintenir de hauts niveaux de solidarité à cette échelle consiste à favoriser les contacts interpersonnels entre les individus appartenant à des cultures différentes dans des lieux publics comme à l'école ou au travail. À long terme, ces échanges interculturels auront cependant pour effet de réduire la diversité culturelle. Mais vous soutenez qu'il n'y a là aucune injustice. Doit-on en déduire qu'à l'échelle locale, le principe d'égalité doit toujours prévaloir sur celui d'égalité d'opportunité comme dans la théorie de Rawls ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** À première vue, ce serait plutôt l'inverse, puisque le brassage des populations au sein des mêmes institutions est primordialement motivé par le souci d'égaliser les opportunités ouvertes à tous les membres de la communauté territoriale, quelle que soit leur langue maternelle, au risque de menacer la survie locale des langues d'immigration. Mais la dignité, ici, n'est pas menacée, dans la mesure où l'acquisition de la langue locale et le brassage qu'elle rend possible s'imposent symétriquement où que l'on s'installe dans le monde (et non asymétriquement sur le mode colonial) : « *si tu viens vivre chez moi, apprends ma langue comme j'apprendrai la tienne si je vais vivre chez toi.* »

**SPIRALE :** C'est au second niveau de votre analyse, celui de la diversité territoriale, que l'on rencontre les problèmes de justice les plus criants. Pour soutenir la solidarité économique à l'échelle nationale et internationale, il faut en effet des institutions centrales de type fédéral, ce qui présuppose un *demos* capable de communiquer et de participer aux décisions qui le concernent. Or, la diversité territoriale peut contribuer à bloquer ces deux processus. En nous limitant à l'exemple de l'UE, pourquoi la laisser-faire en matière linguistique n'est-il pas une option à considérer ici ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** Les problèmes d'injustice posés par la diversité linguistique territoriale — le fait que les populations de différentes parties d'une même entité politique aient des langues maternelles différentes — ne sont pas nécessairement plus criants que ceux que pose la diversité locale. Mais c'est à ce niveau que l'exigence d'égalité implique la nécessité d'agir, l'interaction spontanée conduisant à l'invasion par la langue dominante de contextes de plus en plus nombreux.

**SPIRALE :** Vous soutenez que, dans ce contexte, l'UE devrait intervenir pour faire adopter l'anglais comme *lingua franca*. Une telle mesure pourrait engendrer trois types d'injustice : des inégalités d'accès aux avantages linguistiques, un fardeau inégal en termes d'apprentissage et surtout une inégalité de respect, étant donné que les individus s'identifient à leurs langues et que la prédominance de l'une d'entre elles risquerait d'être un sujet d'honneur. Pour contrer ce dernier type d'injustice, vous proposez, comme on le fait déjà au Québec, que l'UE défende un principe de territorialité afin de préserver la diversité culturelle. Comment devrait-on choisir les langues que fera respecter ce principe de territorialité ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** L'UE n'a pas besoin d'intervenir pour que l'anglais s'impose comme *lingua franca*. Les choix décentralisés d'innombrables individus à travers l'Europe, en tant qu'élèves et en tant que locuteurs, suffisent à l'assurer. La mise en place du principe de territorialité, en revanche, exige une politique publique délibérée. Mais le choix des

langues auxquelles il s'applique sera prudemment laissé au pouvoir législatif des États-membres.

**SPIRALE :** L'application d'un tel principe de territorialité ne risquerait-elle pas de nuire à la solidarité sociale nécessaire à l'échelle nationale pour soutenir des institutions fédérales capables de maintenir de hauts niveaux de redistribution ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** Oui, au sens où, *ceteris paribus*, pour les raisons évoquées tout à l'heure, la solidarité est plus facile dans un État unilingue. Mais non au sens où, étant donné l'importance accordée à la langue par les populations concernées, ne pas honorer adéquatement l'égalité des langues serait désastreux non seulement, par définition, du point de vue de la dimension culturelle de la solidarité mais aussi, à terme, du point de vue de sa dimension matérielle en raison du ressentiment créé.

**SPIRALE :** Même si l'UE adoptait l'anglais comme langue commune et qu'elle se dotait de structures fédérales inspirées de celles des États-Unis, toutes les injustices ne seraient pas éliminées pour autant. L'homogénéité linguistique des pays anglophones leur permettrait encore de jouir d'un avantage compétitif qui pourrait attirer l'élite européenne. Cette fuite du capital humain exercerait alors une pression fiscale considérable sur les pays non anglophones. En quoi la création de « zones linguistiques libres » permettraient-elles de corriger cette asymétrie ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** L'hypothèse sous-jacente, étayée par des statistiques, est que l'usage prédominant de l'anglais dans un territoire confère à ce territoire un attrait particulier, surtout pour les personnes hautement qualifiées. Ainsi, le *brain gain* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son ensemble — la différence entre le nombre de personnes hautement qualifiées qui travaillent dans l'OCDE et le nombre de celles qui y sont nées — est de l'ordre de onze millions, mais le *brain gain* des six pays majoritairement anglophones de l'OCDE (y compris le Canada) est de treize millions, soit plus que le total : la partie anglophone de l'OCDE ne siphonne pas seulement (en net) onze millions de cerveaux en provenance de pays moins développés. Elle pompe en outre deux millions de cerveaux en provenance des autres pays de l'OCDE. Pour atténuer l'hémorragie, des entorses au principe de territorialité s'imposent. La plus évidente est le recours à l'anglais pour une part de l'enseignement supérieur, sans quoi l'exode des meilleurs

étudiants et professeurs vers les universités anglo-saxonnes ne fera que s'amplifier.

**SPIRALE :** Pourrait-on soutenir que la situation géopolitique très particulière de la Belgique est une illustration de la pertinence des thèses que vous défendez sur la diversité locale et la diversité territoriale ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** C'est en tout cas un laboratoire fascinant et une source d'inspiration inépuisable. En raison d'un conflit linguistique séculaire évoluant dans un contexte profondément modifié. Et en raison du destin inédit de Bruxelles, dont la configuration linguistique déjà complexe l'est devenue encore plus à cause de la mission qui lui a été dévolue, un peu par hasard, au cœur d'un projet politique multilingue sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

**SPIRALE :** Pour conclure, Philippe Van Parijs, pourriez-vous donner une idée de vos prochains projets d'écriture aux lecteurs de *Spirale* ?

**PHILIPPE VAN PARIJS :** J'espère terminer deux livres, déjà bien avancés, dans les mois qui viennent : *Linguistic Justice for Europe and for the World* (pour la collection « Oxford Political Theory » qui a déjà accueilli mon *Real Freedom for All*) et une version augmentée de *L'allocation universelle* (avec Yannick Vanderborght, pour Harvard University Press). Quant au livre entamé mais jamais terminé sur l'avenir de la Belgique, auquel j'ai fait référence en commençant, il prendra sans doute la forme d'un petit livre trilingue sur le passé, le présent et l'avenir de ma ville natale. Titre provisoire : *brussels. eu.* ●

**Think about your Digestion, 2005**

Produit nettoyant pour toilettes et instructions dessinées  
Avec l'aimable autorisation de la Galerie Nicola von Senger, Zürich  
© Erwin Wurm/SODRAC (2008)



realize the piece  
and think about your  
digestion